

**Compte-rendu du
Conseil d'administration
10 décembre 2021 à 17h**

Liste des personnes présentes :

Damien Malinas, Président du CA de l'ESAA (TEAMS) ;
Anne Gagniard, Vice-présidente du CA de l'ESAA, pouvoir donné par Madame le Maire d'Avignon (TEAMS) ;
Frédérique Corcoral, adjointe au Maire, membre élue au conseil municipal en tant que titulaire (TEAMS) ;
Marc Simelière, conseiller municipal, membre élu au conseil municipal en tant que titulaire (TEAMS) ;
Ghislaine Persia, conseillère municipale, membre élue en tant que titulaire (TEAMS) ;
Dalia Messara, chargée de mission Enseignement supérieur à la DRAC, pouvoir donné par le directeur de la DRAC (TEAMS) ;
Réjane Perret, membre désignée par la ville (TEAMS) ;
Delphine Pauletto, représentante des personnels administratifs et techniques de l'ESAA, en tant que suppléante (TEAMS) ;
Hervé Giocanti, professeur d'enseignement artistique en CR, en tant que suppléant (TEAMS) ;
Alain Léonesi, représentant des enseignants, en tant que titulaire ;
Paul Prevostat, représentant des étudiants en Conservation-restauration, en tant que suppléant ;
Marianne Robert, cheffe du département Culture de la ville d'Avignon.

Morgan Labar, directeur de l'ESAA
Raphaëlle Mancini, administrateur de l'ESAA
Cécile Cavagna, responsable pédagogique de l'ESAA

Excusés

Cécile Helle, Maire d'Avignon
Corinne Ramelly, Conseillère technique cabinet de Madame le Maire (TEAMS)
Gaume Bertrand, Préfet du Vaucluse
Claude Nahoum, 1^{er} adjoint au Maire délégué à la ville éducative, culturelle et solidaire
Émilie Chabert, coordinatrice administrative de l'ESAA
Niki Abadie, représentant des étudiants en Création, en tant que suppléant

12 personnes en visioconférence et 3 en présentiel soit 15 personnes présentes.
Dont 11 membres votants présents + 2 PV, soit **13 votants au total**.

Monsieur Malinas remercie les membres de leur présence. Le règlement du CA permet de réunir les membres du CA en visioconférence. Il remercie les administrateurs qui ont contribué à la formalisation du règlement intérieur et à son approbation lors du dernier CA.

Informations générales (activités, HCERES, élections du 17 janvier 2022)

Monsieur Labar indique que l'école a repris dans un climat social apaisé. L'école reprend des couleurs et tous en sont ravis.

Monsieur Malinas remercie l'ensemble des personnels de leur implication depuis la rentrée et le directeur pour ces éléments positifs concernant l'ESAA.

Monsieur Labar rappelle le workshop de l'École(s) du Sud et remercie les équipes qui s'est déroulé du 14 novembre au 19 novembre. De nombreuses monstrosités et expositions ont pu être faites lors de ces WS. Des étudiants de l'ESAA ont pu découvrir le travail fait dans les autres écoles du réseau ([Réseau École\(s\) du sud – Ecole Supérieure d'Art Avignon \(esaavignon.eu\)](http://esaavignon.eu))

Monsieur Labar rappelle le cycle de conférence organisé à l'ESAA qui permet notamment d'inviter des artistes nationaux et internationaux : première conférence avec Emo de Médeiros (80 personnes), *Peinture et Musique* avec ONAP en novembre. Concert ouvert au public. Cette conférence organisée en présence de Nicolas Gruppo, enseignant de l'ESAA a permis une collaboration expérimentale entre ONAP ESAA.

Madame Gagniard indique qu'elle a pu découvrir les WS et salue le travail fait par les enseignants. Elle a pu ainsi découvrir le travail fait par Monsieur Gruppo lors de la conférence mais aussi celui de Monsieur Jarton et Madame Malberti, ainsi que celui de Madame Nayral avec Raphaëlle Paupert-Born. Elle a aussi vu les travaux faits par Monsieur Léonési et remercie les enseignants de leur accueil.

Elle a assisté enfin à la conférence initiée par Monsieur Muller. Madame Gagniard remercie la direction pour cette réussite.

Monsieur Morgan Labar indique qu'il a mis en œuvre un travail de structuration des réunions et souhaite planifier le travail à venir en fixant des priorités dans les actions qui seront engagées à l'école.

Ce dernier travaille bien sûr à l'actualisation de la structuration de l'offre pédagogique avec les équipes enseignantes notamment en vue du HCERES.

Des rencontres sont actuellement organisées par plusieurs partenaires (Luma Arles, École d'Avignon, ISTS).

Une programmation d'évènements est aussi en cours : travail avec le Festival d'Avignon In en collaboration avec SACRE, laboratoire de recherche (programme de recherche en art : [Accueil | SACRe, le Laboratoire \(psl.eu\)](http://psl.eu)). Le projet est en état préparatoire. Rencontre avec le Festival d'Avignon en janvier pour finaliser ce projet. Monsieur Labar l'exposera lors du prochain CA.

Autre projet à venir : Soutien aux artistes en exil. Programme financé par le collège de France. Travail en cours pour la rentrée prochaine ([Comment accueillir un\(e\) scientifique ou artiste en exil ? - Programme national PAUSE - Collège de France \(college-de-france.fr\)](http://college-de-france.fr))

Partenariats renouvelés : Maison Jean Vilar, ONAP et Grenier à sel, Hôtel de Beaumont et collection Taillandier.

L'école investit le dispositif Quartet en mars 2021. Une exposition sera organisée les deux premières semaines de mars. L'école organisera des événements dans la Chapelle des Cordeliers, la Chapelle Saint Michel Saint-Michel et dans l'église des Célestins. Les journées portes ouvertes se dérouleront les 11 et 12 mars 2021.

L'école sera évaluée par le HCERES en 2022. C'est un enjeu central pour l'ESAA. C'est un enjeu de taille en matière de diplômes indique Monsieur Labar. C'est aussi une charge de travail importante pour formaliser les documents attendus.

Des élections professionnelles sont organisées au mois de janvier 2021 (17 janvier 2021). Monsieur Labar remercie Paul Prévostat, présent au CA et les autres étudiants présents dans les instances (CA et CSP) de l'ESAA pour leur engagement.

Approbation du procès-verbal du CA du 8 octobre 2021

Monsieur Malinas sollicite les membres du CA pour approuver le compte rendu du procès-verbal du CA du 8 octobre 2021.

Approuvée à l'unanimité

Délibération n°1 sur le règlement du temps de travail pour le personnel administratif et technique

Madame Mancini indique que l'ESAA n'avait pas fait approuver l'organisation mise en œuvre depuis septembre 2019.

Le personnel administratif travaille 1 600h + 7h de journée de solidarité soit 1607h conformément à la législation.

Les agents travaillent à 35h ou 39h par semaine.

Si 39h par semaine sur 5 jours correspondent à un travail journalier de 7.8h pour le personnel administratif et technique.

L'agent effectuera les 1 600h réglementaires en $1600 / 7.8 = 205.13$ jours et bénéficiera donc de $228 - 205.13 = 22.87$ arrondis à 23 jours d'ARTT.

Un travail est aussi en cours pour le temps de travail des enseignants qui ont un statut spécifique.

Approuvée à l'unanimité

Délibération n°2 sur le règlement relatif au versement tickets restaurant

Madame Mancini indique que cette délibération permet de respecter la législation et de verser aux salariés de l'ESAA un TR pour un jour de présence à l'ESAA hors contexte pandémique.

Elle remercie Madame Persia pour les remarques apportées avant le CA pour préciser certains éléments de la délibération.

Approuvée à l'unanimité

Délibération n°3 sur la charte RGPD

Madame Mancini rappelle aux administrateurs le travail fait par l'ESAA sur la question de la protection des données : audit internes ; mise en œuvre des actions préconisées dans cet audit.

La charte sera transmise à toute la communauté et diffusée sur le site internet de l'ESAA.

Monsieur Malinas rappelle l'importance donnée à ce travail et remercie les membres du CA et les membres de l'administration qui contribuent au respect du traitement des données des personnels.

Approuvée à l'unanimité

Délibération n°4 sur l'actualisation du plan de formation

Madame Mancini rappelle le cadre légal de l'élaboration du plan de formation formalisé par l'ESAA en 2020 et réactualisé en 2021.

Les actions du plan de formation 2021 ont été reportées en 2022 notamment pour :

- formation des enseignants ;
- formation sur les outils des SI ;
- formation sur la prévention des risques pour les deux assistants de prévention qui pourront être nommés après cette formation.

Monsieur Labar indique qu'il propose une formation aux enseignants sur la pédagogie spécifique en école d'art.

Il a la volonté d'organiser un colloque pour réaliser ce travail avec les équipes enseignantes à l'Ecole d'art.

Monsieur Malinas demande à inscrire l'évaluation dans le dispositif de formation proposée notamment au regard de la dernière offre de formation qui n'avait pas été partagée avec les personnels.

Approuvée à l'unanimité

Délibération n° 5 sur l'approbation du bilan social 2020

Monsieur Malinas indique l'importance de ce document et remercie les équipes du renouvellement de la rédaction de ce document pour l'année 2020.

Madame Mancini présente les éléments de synthèse du rapport en matière d'effectifs et de profil de l'ESAA (effectifs équilibrés au global entre les femmes et les hommes, pyramide des âges vieillissante, taux d'absentéisme, etc.).

Madame Mancini rappelle que l'année 2020 a été une année très spécifique liée au contexte pandémique et que l'employeur a soutenu la communauté notamment en :

- assurant la rémunération de tous y compris des intervenants des ateliers libres ;
- versant une prime spécifique liée à la continuité des services (hors directeur et administrateur) ;
- mettant en place un espace de dialogue et d'écoute pour les personnels par l'intervention d'un psychologue du travail. Ce travail a été une prémisse aux travaux de RPS à venir.

Ce document sera réactualisé pour l'année 2021.

Approuvée à l'unanimité

Délibération n°6 sur le Budget 2022

Monsieur Labar remercie vivement la Ville Avignon pour le maintien de la subvention 2022 et pour la mise à disposition des locaux dans un contexte économique contraint.

Il indique que le budget présenté est un budget de reconduction à l'identique de 2021. Il rappelle la spécificité de ce budget en matière d'honoraires. Ils sont importants mais l'école a réellement besoin d'intervenants extérieurs en conservation-restauration mais aussi en création pour enrichir l'offre de formation.

Il n'est pas à ce stade possible de recruter en CR donc l'école fait appel à des prestataires financés notamment sur honoraires.

Monsieur Labar précise qu'il y a depuis 2019 beaucoup d'honoraires pour les ateliers libres et que cette économie de gestion devra être réinterrogée dans le cadre des prochains budgets.

Monsieur Labar invite Madame Mancini a donné les chiffres du BP 2022.

Madame Mancini présente les chiffres du budget réalisé en 2021 au 10 décembre 2021 (charges de gestion et charges de personnel). Elle indique que le budget 2021 intègre des charges exceptionnelles ce qui explique le résultat 2021.

Le BP 2022 est présenté aux membres du Conseil d'administration par Madame Mancini.

| II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | | II | |
|---------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| VUE D'ENSEMBLE | | A1 | |
| FONCTIONNEMENT | | | |
| | | DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT |
| V | O | | |
| T | E | | |
| F | E | | |
| | CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) | 1 826 206,00 | 1 826 206,00 |
| | + | + | + |
| R | RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) | 0,00 | 0,00 |
| E | 002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2) | (si déficit) 0,00 | (si excédent) 0,00 |
| P | = | = | = |
| O | TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3) | 1 826 206,00 | 1 826 206,00 |
| R | INVESTISSEMENT | | |
| | | DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT |
| V | | | |
| O | | | |
| T | | | |
| E | | | |
| F | CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068) | 33 829,00 | 33 829,00 |
| | + | + | + |
| R | RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) | 0,00 | 0,00 |
| E | 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2) | (si solde négatif) 0,00 | (si solde positif) 0,00 |
| P | = | = | = |
| O | TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3) | 33 829,00 | 33 829,00 |
| R | TOTAL | | |
| E | TOTAL DU BUDGET (3) | 1 860 035,00 | 1 860 035,00 |

Un travail sur les recherches de subvention est toujours en cours pour le financement de nouveau projet.

Approuvée à l'unanimité

Délibération n°7 sur le RIFSEEP

Madame Mancini indique que la trésorerie a fait plusieurs contrôles de paye depuis septembre et a attiré l'attention de l'ESAA sur l'absence de délibération pour le RIFSEEP qui a été approuvé pour le personnel administratif en juin 2019.

Cette délibération n'entraînera pas de hausse de salaire pour les personnels mais permettra de formaliser les arrêtés en conformité avec la réglementation.

Il s'agit de régulariser la situation pour être en conformité avec la réglementation.

Madame Persia indique qu'elle ne comprend pas pourquoi il n'y aura pas de hausse.

Madame Mancini indique que le CIA est à 0 à l'ESAA et que la délibération formalise ce qui est déjà en œuvre à l'ESAA.

Approuvée à l'unanimité

Délibération n°8 sur la Délégation au directeur pour représenter l'École supérieure d'art d'Avignon en justice

Madame Mancini présente la délibération. Elle est proposée comme pour celle qui avait faite pour Monsieur Vega, ancien directeur de l'ESAA.

Cette délibération permettra au directeur d'intenter au nom de l'École supérieure d'art d'Avignon les actions en justice ou défendre l'École supérieure d'art d'Avignon dans toutes les actions intentées contre elle, dans tous les domaines relevant de sa compétence, portées devant :

- l'ensemble des juridictions administratives,
- l'ensemble des juridictions judiciaires,
- les juridictions spécialisées

Madame Persia demande s'il ne faut pas faire une décision en plus de la délibération pour que le directeur puisse ester en justice.

Madame Mancini indique qu'elle vérifiera.

Madame Robert indique qu'il faut une délibération et une décision comme l'indique Madame Persia.

Monsieur Malinas précise que cela sera vérifié sur le plan juridique et que l'information sera donnée au prochain CA.

Approuvée à l'unanimité

Délibération n°9 sur les appels des Jugements du Tribunal administratif de Nîmes n° 2000900-2002384-2003578 et 1903450 du 23 septembre 2021

Le Tribunal administratif de Nîmes a annulé, pour erreur d'appréciation, les arrêtés des 20 octobre 2019, 18 avril 2020 et 29 mai 2020 du président de l'École supérieure d'art d'Avignon et lui a enjoint de reconnaître l'imputabilité au service de la pathologie de Madame Malbos à compter du 13 août 2018 et de régulariser sa situation administrative et financière dans le délai de deux mois à compter de la notification du jugement.

Considérant toutefois que la Commission de réforme a émis, à deux reprises, un avis défavorable à la reconnaissance de l'imputabilité au service de la pathologie de Mme Malbos, à l'instar du Dr Janotta, psychiatre et médecin agréé.

Le Tribunal administratif de Nîmes a annulé, pour défaut de motivation, la décision par laquelle le directeur de l'École supérieure d'art d'Avignon a implicitement rejeté la demande présentée par Mme Malbos tendant au bénéfice de la protection fonctionnelle.

Il a été fait appel des deux décisions de justice. Madame Malbos a fait appel d'un des deux jugements aussi.

Monsieur Labar remercie les équipes et particulièrement Madame Mancini pour le suivi de ce dossier si lourd pour l'ESAA. C'est une charge administrative mais aussi financière pour l'ESAA.

Monsieur Malinas indique qu'il ne remet pas en cause la décision de justice mais que l'ESAA n'a pas pu être partie du recours formulé par l'ESAA devant le TA. Il souhaite que tout se passe au mieux pour le salarié comme pour l'institution. Madame Persia demande ce qu'il s'est passé concrètement.

Madame Mancini précise que ce dossier remonte d'avant 2018.

Monsieur Léonési prend la parole et indique que le transfert des personnels au moment de la création de l'ESAA a créé des situations spécifiques à l'ESAA.

Madame Mancini indique que le CA a validé une démarche d'état des lieux des RPS à l'ESAA et que le plan d'actions sera présenté à l'ensemble du personnel en janvier pour prévenir des situations spécifiques au sein de l'institution. Elle rappelle que Monsieur Simelière et Madame Gagniard font partie du comité de pilotage RPS et les remercie de leur soutien sur ce travail.

Monsieur Malinas souhaite que les équipes soient professionnelles vis-à-vis de la gestion des dossiers RH et accompagne de manière sereine le traitement des dossiers passés.

Approuvée à l'unanimité

Délibération n°10 sur la décision modificative du BP 2021

Il est nécessaire de proposer une décision modificative liée au budget 2021 notamment en vue de procéder aux opérations d'amortissement.

L'exécution du budget 2021 fait apparaître la nécessité de procéder à des ajustements budgétaires, en particulier pour permettre la réalisation de l'intégralité des amortissements de l'exercice 2021.

Informations diverses :

Rapport d'activité 2020-2021 :

Madame Mancini indique qu'un travail a été fait notamment pour répondre aux demandes formulées à l'ESAA.

Monsieur Malinas rappelle l'importance des données sur l'insertion professionnelle et invite l'ESAA à créer un réseau alumni.

Livret de l'étudiant 2021-2022 :

Monsieur Labar a souhaité revoir le gabarit du livret de l'étudiant. Il est plus maniable. Les étudiants sont contents de ce document a priori et de la qualité de ce livret.

Remerciements de Marianne Robert d'avoir inséré des éléments sur la Ville.

Marc Simeliere invite les services à intégrer dans le livret de l'année prochaine les éléments sur les RPS qui auront été formalisés par l'ESAA.

Conventions de partenariat :

Monsieur Labar indique le travail fait sur les partenariats :

Conventions déjà signées par délégation du Président du CA :

- Petit Palais - Ville d'Avignon pour le workshop de novembre 2021
- Espace pluriel - réalisation d'actions EAC en direction du public avignonnais. Madame Gagniard remercie l'ESAA de ce travail et relaye le contentement de la directrice du centre social.
- Interasso pour favoriser les échanges entre les étudiants de l'ESAA et ceux d'interasso
- Erasmus : Monsieur Labar rappelle le travail fait sur Erasmus qui permettra de mettre en œuvre des mobilités à l'ESAA.

Madame Cavagna remercie le Président Malinas pour la mise en contact avec les services de l'université d'Avignon et notamment le lien avec Francois Arfelli qui a apporté son expertise concernant Erasmus.

Monsieur Giocanti demande à quoi correspond la subvention annoncée de 33 000€ pour Erasmus obtenue par l'ESAA.

Madame Cavagna précise que cet argent permettra de financer des mobilités étudiants (stages et études) mais aussi des mobilités de personnel.

Madame Gagniard présente interasso et remercie l'ESAA pour les interactions faites aux services des étudiants avignonnais.

Convention à venir présentée par Monsieur Labar : Miramar - École du Sud

Le projet Miramar poursuit les objectifs suivants :

- constituer un réseau d'échanges pérenne à l'échelle de la Méditerranée en faveur de la création et de la circulation des jeunes artistes ;
- renforcer la coopération des écoles avec les acteurs culturels des pays voisins et du sud de la Méditerranée ;
- dynamiser la coopération inter-écoles et la coopération avec les acteurs culturels de la Région Sud autour des enjeux de la professionnalisation et de l'insertion des alumni ;
- faciliter l'insertion professionnelle des alumni par des opportunités de résidence à l'international.

En s'appuyant sur des partenariats ciblés et structurés dans différents pays et sur le territoire

de la région Sud, un programme de résidences croisées, d'une durée comprise entre 1 et 2 mois, est mis en place au bénéfice des jeunes artistes des deux rives de la Méditerranée.

Ce programme de résidence est conçu en collaboration avec des structures ayant une capacité d'accueil et d'accompagnement avérée des artistes pendant leur résidence.

Ce projet est financé par la DRAC notamment à hauteur de plus de 30 000€ dans le cadre du dispositif culture pro.

-Convention avec l'association avignonnaise Arts up qui permet de répondre temporairement aux problématiques d'accrochage rencontrés par les étudiants de l'ESAA en termes de locaux.

C'est une solution temporaire et payante pour l'ESAA à hauteur de 1 600€ annuels pour la partie locaux.

-Convention en cours d'élaboration :

- avec le Grenier à sel à Avignon

- avec la Ville d'Avignon-musées municipaux (ex : Musée Requien pour un WS en janvier 2022)

- avec le CICRP acteur fondamental de la conservation restauration dans la région PACA

- avec le Musée international du Parfum à Grasse qui a souhaité développer un partenariat notamment autour des questions de CR

- avec le Festival de l'histoire de l'art à Fontainebleau ([Accueil - Festival de l'Histoire de l'Art \(festivaldelehistoiredeleart.fr\)](http://Accueil-Festival-de-l'Histoire-de-l'Art-festivaldelehistoiredeleart.fr))

- avec l'Université d'Avignon

La convention d'accueil en CR dans le laboratoire IMBE pour l'accueil d'étudiants est en instance.

Monsieur Labar a rencontré le Président de l'Université d'Avignon en vue d'examiner un projet de coopération territoriale avec l'Université.

Il a aussi été saisi sur la Villa créative. Rôle à jouer de l'ESAA sur la pratique de l'art au sein du territoire et des établissements d'enseignement supérieur à Avignon.

Dalia Messara rappelle les enjeux des contrats de site pour les établissements d'enseignement supérieur. C'est une dynamique du Ministère de la culture aujourd'hui.

Monsieur Malinas indique que l'école a besoin de l'université mais l'université a aussi besoin de l'école. Chaque territoire doit trouver sa modalité de collaboration.

Cécile Cavagna rappelle que certains enseignants travaillent à l'université comme Alain Léonési, administrateur de l'ESAA.

Alain Léonési présente le travail fait cette année dans le cadre de ses missions à l'université notamment sur les pratiques dites sensibles.

Dalia Messara indique que l'ESAA est dans une bonne temporalité pour avancer sur les hypothèses de travail avec l'université. Elle se réjouit des belles perspectives en route. Elle rencontrera Monsieur Labar avec la directrice de la DRAC prochainement avec la conseillère d'action culturelle de la DRAC.

Elle annonce le versement de 9 000€ pour culture pro à l'ESAA pour un projet spécifique en plus du projet MIRAMAR. Monsieur Malinas remercie la DRAC de ce soutien financier.

Morgan Labar indique que le mot d' « établissement expérimental » a été dit lors des échanges avec l'université mais au final c'est au CA de décider du choix de la structure qui pourrait être envisagée.

Questions diverses

Pas de question diverse.

Monsieur Malinas remercie les administrateurs et les personnels pour leur présence et clôt la séance.